

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 7 décembre 2018
Rapporteur :
Madame Danièle LE STER**

N° 67

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 14/12/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/12/2018
(accusé de réception du 13/12/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Open de tennis 2019 - Modification de la convention de partenariat

L'open de tennis de Quimper se déroule depuis quatre ans au parc des expositions à Quimper. Pour permettre au comité d'organisation de faciliter les engagements et les dépenses liées à l'opération, une convention de partenariat de trois ans a été signée pour les éditions 2017, 2018 et 2019. Il convient de modifier les modalités de versement de cette subvention.

L'édition 2019 de l'Open de tennis aura lieu du 28 janvier au 3 février 2019 au parc des expositions de Penvillers.

Cet évènement, aujourd'hui bien installé dans le paysage quimpérois, remporte chaque année un franc succès. Il permet de renforcer l'attractivité du territoire de Quimper Bretagne Occidentale et de la Cornouaille, par la promotion et la valorisation de l'économie locale et de ses spécificités.

Afin de permettre aux organisateurs de faciliter les engagements et les dépenses liées à l'opération, il est proposé de modifier l'article 6 de la convention « modalités de versement de la subvention » ainsi qu'il suit : *« Le versement de la subvention interviendra au mois de janvier précédent le tournoi. Conformément à l'article 5 de la convention, au cas où la manifestation devait être annulée, Quimper Bretagne Occidentale se réserve la possibilité de demander la restitution totale ou partielle de la subvention ».*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'accorder une subvention de 40 000 € au comité d'organisation de l'open Breizh Izel pour l'année 2019 ;
- 2 - d'autoriser monsieur le président à signer l'avenant correspondant.